



Restitution de l'atelier : REDUIRE LES CONSEQUENCES NEGATIVES DES INONDATIONS SUR LES TERRITOIRES

Animé par : Johnny Cartier

Prise de note : Catherine Gibaud et Lucie Rochette-Castel

Rappels :

La **stratégie Loire 2035** définit trois grands principes relatifs à cette orientation :

- aborder la question de la vulnérabilité aux inondations à l'échelle de territoire à enjeux. Il s'agit en priorité des territoires à risque important d'inondation (TRI). La stratégie souligne également la nécessaire mise en cohérence des actions à l'échelle du bassin et l'importance des solidarités entre les territoires, en particulier la solidarité amont-aval.
- fiabiliser le système d'endiguement. La stratégie rappelle à ce sujet la nécessaire convergence entre le niveau de sûreté des digues et leur niveau de protection.
- utiliser les infrastructures naturelles dans la gestion du risque inondation. La stratégie met en avant la poursuite de la gestion multifonctionnelle du lit des cours d'eau et des zones inondables.

Les **objectifs spécifiques du Plan Loire Grandeur Nature IV 2014-2020** concernant cette orientation sont les suivants :

- OS n°1 : Élaborer et mettre en œuvre des stratégies territorialisées et cohérentes de réduction du risque inondation ;
- OS n°2 : Définir un schéma global de gestion et sécurisation des digues et réalisation des travaux correspondants ;
- OS n°3 : Préserver ou recréer des zones d'écoulement, des espaces de mobilité et des champs d'expansion de crues.

Séquence 1

Question introductive : Existe-t-il des raisons de remettre en cause la priorisation de la mise en œuvre des stratégies territorialisées sur les territoires à risques importants d'inondation d'une part et sur les autres territoires à enjeux inondations porteurs d'une démarche PAPI d'autre part ?

Éléments saillants du débat :

- Il est difficile sur les territoires hors TRI de disposer d'éléments de diagnostics initiaux permettant de construire un PAPI
- La multiplicité des taux d'aide (selon que l'on est en TRI ou hors TRI) ne facilite pas la compréhension du système
- Le portage de certaines démarches (exemple : sensibilisation) uniquement au travers des PAPI, supposant donc l'adhésion voir le portage par les collectivités, peut empêcher le déploiement de démarches à des échelles plus larges portées par les associations, même si, a contrario, celles-ci peuvent les déployer dans les PAPI dès lors qu'elles ont été associées suffisamment en amont
- Il convient de rester vigilant à ce que l'éducation et sensibilisation ne deviennent pas des parents pauvres des démarches, même si les PAPI, comme le Plan Loire sont censés les promouvoir
- La priorisation vers les TRI est compréhensible puisqu'ils ont été définis de sorte à couvrir le maximum d'enjeux en termes de population, mais cela renforce une inégalité de traitement entre les plus grosses collectivités, souvent couvertes par un TRI, lesquelles ont des moyens humains et financiers et les plus petites intercommunalités, le plus souvent situées en dehors des TRI, qui peuvent être démunies pour monter puis porter une démarche de PAPI. Cela demande une ingénierie administrative et financière, qui pourrait le cas échéant être apportée par l'EPL
- l'insuffisance du financement des diagnostics sur la réduction de vulnérabilité des logements.

Propositions pour l'élaboration du PLGN V¹ :

- porter le taux d'aide à 80 %, quelle que soit la localisation du projet pour les digues domaniales
- Rendre possible des dépôts de projet plus transversaux, potentiellement plus globaux sur le territoire, en particulier sur les thématiques éducation et sensibilisation
- améliorer le financement des diagnostics de vulnérabilité et de protection des logements et favoriser l'animation des démarches de ce type
- le critère d'appréciation de l'éligibilité des projets ne doit pas être restreint au périmètre du TRI, basé sur le critère de la population exposée et doit être revu et élargi à celui des stratégies locales et la recherche d'alternatives au relèvement des niveaux de sûreté des ouvrages
- veiller à une meilleure intégration des associations dans les démarches de PAPI

1 Il s'agit de propositions de membres de l'atelier, parmi ceux qui étaient présents, propositions qui permettront d'alimenter la réflexion du Plan Loire

Question introductive n°2 : Existe-t-il des raisons de remettre en cause le schéma global de gestion et de sécurisation des digues qui est poursuivi dans une logique de priorisation sur les systèmes d'endiguement de classe A, puis de classe B et enfin de classe C ?

Éléments saillants du débat :

- Questionnements sur le dimensionnement des enveloppes
- Demandes particulières de financement pour les digues non domaniales (Belle Poule)
- Importance de ne pas oublier que même si on met beaucoup d'argent pour augmenter le niveau de sûreté, il faut continuer à sensibiliser les gens sur le fait qu'il faudra toujours être évacué lors des crues supérieures, et se préparer à être inondé
- Demande de l'EPL d'associer le barrage de Villerest à un système de protection par sa fonction d'écrêteur de crue afin de bénéficier des financements

Proposition pour l'élaboration du PLGN V :

- Examiner l'opportunité d'utiliser un critère d'économies engendrées, favoriser les analyses coût bénéfice

Question introductive n°3 : Comment préserver ou recréer des zones d'écoulement, des espaces de mobilité et des champs d'expansion de crues, en particulier en lien avec les objectifs de limitation de l'artificialisation des sols ?

Éléments saillants du débat :

- Exemple des basses vallées angevines régulièrement mobilisées, et suscitant des projets multi-thématiques (biodiversité, milieux aquatiques, inondations)
- Importance de traiter le problème dès l'amont, au niveau des têtes de bassins versants, ce qui peut faire le lien avec le ruissellement rural
- Importance du lien entre les ZEC et le rechargement des nappes
- Financement de la surexposition aux inondations à faciliter et promouvoir pour faciliter les réflexes de solidarité territoriale
- Sujet aussi d'amélioration des connaissances, car dans les zones hors PPRI, il n'y a pas forcément connaissance de ces ZEC sur les petits cours d'eau, qui du coup ne sont pas forcément prises en compte dans la définition des règlements d'urbanisme
- Thématique qui se gère à l'échelle de bassin ou de sous-bassin, permettant d'avoir une vision plus globale de la ressource en eau
- Question de la valorisation de ces secteurs « sacrifiés » pour éviter l'inondation d'autres, notamment vis-à-vis des agriculteurs, sans pour autant donner une impression de protection aux autres
- Lien avec les diagnostics et les travaux individuels, ainsi que les plans familiaux de mise en sûreté
- Question de la remise en cause de l'intérêt des digues existantes, intérêt à faire passer l'idée que l'on protégera moins

Propositions pour l'élaboration du PLGN V² :

- Expérimenter pour démontrer l'intérêt de telles démarches
- Renforcer les solidarités territoriales en accompagnant les zones rurales au développement de ces zones non perdues, mais regagnées au contraire pour tous leurs intérêts
- Faire le lien entre cet axe et les actions du Plan en faveur des zones humides

2 Il s'agit de propositions de membres de l'atelier, parmi ceux qui étaient présents, propositions qui permettront d'alimenter la réflexion du Plan Loire

Séquence 2

Question introductive : Existe-t-il des raisons de remettre en cause la priorisation de la mise en œuvre des stratégies territorialisées sur les territoires à risques importants d'inondation d'une part et sur les autres territoires à enjeux inondations porteurs d'une démarche PAPI d'autre part ?

Éléments saillants du débat :

- Priorisation sur certains secteurs nécessaire, on n'aurait pas les moyens d'intervenir partout, mais pourrait être étendue aux périmètres des SLGRI, qui englobe les TRI, et qui permettent aussi de gérer les questions de déversement des flux
- Discussion sémantique sur le risque, l'aléa et la vulnérabilité, problème de perception de l'inondation sous le seul angle du risque, en oubliant qu'il s'agit d'un phénomène naturel
- Approche préventive importante, avec une gestion en amont, notamment par la renaturation des petits cours d'eau, plutôt que de centrer sur le curatif (les digues)

Proposition pour l'élaboration du PLGN V

- Prioriser sur les SLGRI qui permettent d'avoir une approche globale en prenant en compte l'ensemble des parties prenantes (et non les TRI)

Question introductive n°2 : Existe-t-il des raisons de remettre en cause le schéma global de gestion et de sécurisation des digues qui est poursuivi dans une logique de priorisation sur les systèmes d'endiguement de classe A, puis de classe B et enfin de classe C ?

Éléments saillants du débat :

- Endiguer coûte une fortune et fait croire qu'il n'y a plus de problème, et conduit à poursuivre le développement de l'urbanisme
- Importance d'avoir une stratégie, même pour financer des travaux sur des digues de classe A
- Logique de prioriser sur les plus forts enjeux, y compris au sein d'un système d'endiguement

Propositions pour l'élaboration du PLGN V :

- Importance d'accompagner de pédagogie (sur le fait que les ouvrages ne protègent pas au point qu' imagine la population) la réalisation de travaux
- Question d'équilibre : il faudrait plus axer les interventions sur la restauration des ZEC et moins sur le renforcement des digues ; favoriser la recherche d'alternatives au relèvement des niveaux de sûreté des ouvrages

Question introductive n°3 : Comment préserver ou recréer des zones d'écoulement, des espaces de mobilité et des champs d'expansion de crues, en particulier en lien avec les objectifs de limitation de l'artificialisation des sols ?

Éléments saillants du débat :

- Pour recréer des espaces de mobilité, cela suppose de maîtriser la technique (supprimer les enrochements), d'avoir la pédagogie vers les riverains, d'avoir la maîtrise du foncier

- Contexte d'élections municipales qui peuvent conduire à renouveler une partie des élus municipaux qui sont très engagés
- Comment « remercier » les personnes surexposées pour protéger les autres ?
- Difficultés aussi sur la gestion des ouvrages, notamment en matière d'intervention chez les particuliers (ingénierie de la DIG)
- PLU outil permettant de limiter l'artificialisation des sols : coefficient d'imperméabilisation des sols, cartographie des canaux pour permettre l'infiltration... Il faut penser à l'utiliser, même en territoire rural
- Intérêt de ralentir les cours d'eau en amont, remettre les rivières dans leur lit
- Problème de financements lié à des différences entre le territoire financé et le territoire cible de l'action
- Importance de valoriser les apports des sciences comportementales pour aider au changement de pratiques
- Problème du temps qui fait que pendant l'acquisition de la connaissance ou l'élaboration d'un PPR, l'urbanisation peut se développer, mettant à mal l'intérêt des ZEC
- Importance aussi d'insister sur le bon entretien des cours d'eau

Propositions pour l'élaboration du PLGN V :

- Financer des actions de formation / sensibilisation des élus, notamment sur les sujets liés à l'urbanisation (notamment en milieux ruraux) et sur les outils et conditions pour favoriser l'émergence de projets de ZEC
- Valoriser la solidarité, le sentiment d'être un citoyen de la Loire
- Faire de la maîtrise foncière une nouvelle priorité ?
- Réfléchir à cette problématique dans les contrats territoriaux